

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N°75-363 du 8 décembre 1973

portant nomination de Mr Barthélémy OTCHOUN,
Inspecteur des Eaux et Forêts, en qualité de
Directeur Général par intérim de la Société
Nationale pour le Développement Forestier.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°73-71 du 16 octobre 1973, régissant les rapports entre
l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une
prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
Membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui
l'a complété ;
VU le décret N°69-93/PR/MDRC du 8 avril 1969, portant approbation des
statuts de la Société d'Etat dite Société Nationale pour le Dévelop-
pement Forestier ;
Sur proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Mr Barthélémy OTCHOUN, Inspecteur des Eaux et Forêts, est
nommé Directeur Général par intérim de la Société Nationale pour le Dé-
veloppement Forestier (SNAFOR).

.../...